

**DURÉE**

3,00000 jours (soit 24 heures)

**PRIX**

1 330 € par participant

Soit 1 596 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Personnels des services fonciers, juridiques ou commerciaux, administratifs, immobilier

- Administrateurs de biens

- Gestionnaires de patrimoine

- Agences immobilières

- Syndics

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître la réglementation applicable du dossier de diagnostic technique
- Identifier les objectifs de chaque diagnostic dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Conseiller les donneurs d'ordres et clients sur les diagnostics réglementaires du bâtiment
- Analyser et critiquer les rapports de diagnostics

**PROGRAMME**

- Le constat des risques d'exposition au plomb
- Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- L'état relatif à la présence de termites
- L'état des risques naturels et technologiques
- Le diagnostic de performance énergétique
- L'état de l'installation intérieure de gaz naturel
- L'état de l'installation intérieure de l'électricité

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la



formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

